

**Conseil Communautaire**  
**Du 25 mars 2021**  
**à 20h à la salle des fêtes de Juré**

**Étaient présents** : MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, ROUX Lorraine, PRAS Séverine, LABOURE Charles, PONCET Didier, CLEMENCON Thierry, BRUEL Laurent, LOIZZO Laurent, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard, SIETTEL Thomas, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, PONCET Pascal, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

**Était présent pour les services de la CCPU** : AVRARD Emmanuel.

**Absents ayant donné procuration** : GOUTORBE Stéphane.

**Absent excusé** : PROST Kévin.

**Ordre du jour** :

**Séance publique** :

- Approbation du CR de la séance du 25 février 2021 ;
- Orientations budgétaires pour l'exercice 2021/ Examen du projet de budget primitif ;
- Signature de la CTG / Validation du programme d'actions ;
- Extension de la maison de santé de Crémeaux / Choix des prestataires ;
- Modification du tableau des effectifs ;
- Animation du Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) ;
- Cadastre solaire / Signature d'un avenant ;
- Effacement de dette ;

\*\*\*

**Séance publique** :

Au préalable, M. LABOURE remercie les représentants de la Commune de Juré de bien vouloir accueillir le Conseil Communautaire.

**1/ Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2021 :**

Le compte rendu est validé sans observation.

**2/ Orientations budgétaires pour l'exercice 2021/ Examen du projet de budget primitif :**

M. LABOURE invite M. PEURIERE à présenter cette question.

M. PEURIERE indique que le projet de budget a été préparé par les services techniques.

Une réunion de travail s'est tenue le 16 mars 2021 et la CCPU a rencontré Mme DIAS le 17 mars pour évoquer les questions restées en suspens.

Le projet de budget est remis aux membres du bureau.

### A/ Orientations budgétaires :

M. PEURIERE présente les orientations budgétaires retenues pour l'exercice 2021 :

<b>Budget Général</b>
<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Frais liés au personnel de la CCPU (hors site de proximité)</li> <li>-Frais liés au siège CCPU, ancien siège, local technique, nouveau local technique (location + charges)</li> <li>-Frais liés à l'entretien du matériel équipe technique</li> <li>-Contributions et participations aux divers organismes</li> <li>-Remboursement des frais divers</li> <li>-Intérêts des emprunts THD</li> <li>-Autres frais divers liés au fonctionnement de la CCPU</li> <li>-Participation à l'équilibre des budgets Ateliers Partagés, ZA et MSP.</li> <li>-Virement à la section d'investissement pour combler une partie du déficit d'investissement.</li> </ul> <p><u>Principales évolutions 2021:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Stabilité du FPIC et du FNGIR</li> <li>-Ajustement des crédits pour les frais liés aux locaux (nouveau local technique)</li> <li>-Ajustement des crédits suite à la signature de nouveaux contrats (CPRO pour les copieurs, Ozone pour les télécommunications, + Antivirus et microsoft 365)</li> <li>-réajustement des subventions à l'ADMR suite à la signature de la CTG</li> <li>-Inscription des frais pour les contrats territoriaux (BV de l'Aix, BV de la Dore, BV du Lignon)</li> <li>-Inscription des frais liés à la reconduction du PIG et aides aux entreprises</li> <li>Inscription des frais liés à l'édition d'un bulletin intercommunal</li> <li>-Inscription de l'aide à EPORA pour la dépollution du site RECYTEP qui n'a pas été versée en 2020</li> <li>-Ajustement des dépenses de personnel non titulaire (remplacement des agents en arrêt de travail)</li> <li>-Inscription des aides aux associations suite aux décisions adoptées en séance.</li> <li>-Ajustement des reversements de fiscalité TPZ</li> <li>-Ajustement des résultats suite à l'intégration des écritures résultant de la dissolution du PETR et du SYMILAV</li> </ul>
<b>Recettes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Remboursement des frais de personnel par les autres budgets (hors site de proximité)</li> <li>-Remboursements des charges (locaux de la Gare)</li> <li>-Subventions CAF et MSA</li> <li>-Loyers du Site de proximité</li> <li>-Dotations et compensations de l'Etat</li> <li>-Fiscalité</li> <li>-Excédent reporté</li> </ul> <p><u>Principales évolutions 2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Remboursement du CIGAC pour les agents en arrêt de travail.</li> </ul>
<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Capital des emprunts THD</li> <li>-Investissements relatifs à la voirie</li> <li>-Remboursement des subventions voirie aux communes</li> <li>-Déficit reporté</li> </ul>

Principales évolutions 2021 :

- Inscription de la 1ère tranche du projet de maison des services
- Programme de voirie 2021 et frais de préparation pour 2022
- Travaux de réhabilitation du local technique
- Réalisation du site Internet + application plateforme de vente en ligne
- Inscription de crédits pour lancer le projet de coworking
- Inscription de crédits pour le renouvellement du matériel informatique.

**Recettes**

- Subventions voirie
- FCTVA
- Amortissements
- Participations des communes à la voirie,
- Virement de la section de fonctionnement pour équilibre
- Emprunt pour équilibre

Principales évolutions 2021 :

- participations des communes pour la voirie 2021
- Inscription des aides du Département pour les programmes 2020, 2021
- Inscription d'un emprunt pour le reste à charge sur le projet de maison des services.

**Budget Ateliers Partagés**

**Fonctionnement**

**Dépenses**

- Déficit reporté
- Charges liées au fonctionnement des Ateliers Partagés
- loyers de la chaudière bois
- Régularisations de charges ;
- Intérêts des emprunts correspondants ;
- Virement à la section d'investissement nécessaire à l'équilibre.

**Recettes**

- Virement du budget Général pour équilibre section de la section de fonctionnement
- Loyers et remboursement de charges
- Amortissements

Principales évolutions 2021 :

- Loyers provisionnés en fonction de la situation actuelle (avec location 6 mois de l'entreprise SA Nicolas DOITRAND);

**Investissement**

**Dépenses**

- Capital des emprunts
- Travaux et Investissements divers

Principales évolutions 2021 :

- Reprise de la dalle dans le module 1 de l'atelier
- Régularisation de l'achat du terrain non réalisée en 2020

**Recettes**

- Excédent reporté
- Virement de la section de fonctionnement
- Amortissements

**Budget ZA**

**Fonctionnement**

**Dépenses**

- Déficit reporté
- Charges liées à l'entretien de la Zone d'Activités (ESAT, STEP...);

-Aménagements sur la STEP  
-Intérêts des emprunts correspondants ;  
-Virement à la section d'investissement nécessaire à l'équilibre.  
-Ecritures relatives à la comptabilité de stocks pour terrains aménagés

#### **Recettes**

-Virement du budget Général pour équilibre section de fonctionnement  
-Vente de terrains aménagés  
-Ecritures relatives à la comptabilité de stocks pour terrains aménagés

#### Principales évolutions 2021 :

-Régularisation vente terrain budget Atelier partagé.

#### **Investissement**

##### **Dépenses**

-Déficit reporté  
-Capital des emprunts  
-Ecritures relatives à la comptabilité de stocks pour terrains aménagés

##### **Recettes**

-Emprunts  
-Ecritures relatives à la comptabilité de stocks pour terrains aménagés  
-Virement de la section de fonctionnement

#### Principales évolutions 2021 :

-Inscription d'un emprunt pour équilibre

### **Budget MSP**

#### **Fonctionnement**

##### **Dépenses**

-Déficit reporté  
-Charges liées au fonctionnement des MSP  
-Prestations OPHEOR  
-Intérêts des emprunts correspondants ;  
-Amortissements

#### Principales évolutions 2021 :

-Ajustement des prévisions par rapport à la situation actuelle (locations et prises en considération des desdites)  
-Ajustement des charges électricité suite au passage en tarif bleu  
-Remboursement de la commune de Cherier relative à l'acquisition de mobilier

##### **Recettes**

-Virement du budget Général pour équilibre de la section de fonctionnement  
-Loyers et charges  
-Amortissements

#### Principales évolutions 2021 :

-Loyers provisionnés en fonction de la situation actuelle ;  
-Remboursement des travaux par Mme DESSEIGNE

#### **Investissement**

##### **Dépenses**

- Déficit reporté
- Capital des emprunts
- Amortissements
- Travaux et Investissements divers

Principales évolutions 2021 :

- Travaux extension de la maison de santé de Crémeaux
- Travaux d'adaptation de la MSP de Saint Just en Chevalet

**Recettes**

- FCTVA
- Emprunts
- Amortissements
- Subventions

Principales évolutions 2021 :

- Subventions du département et de la Région attendues pour les investissements prévus à Crémeaux
- Emprunts à réaliser pour équilibre.

**Budget Ordures ménagères**

**Fonctionnement**

**Dépenses**

- Frais liés au fonctionnement du service déchets. (personnel, charges diverses...)
- Prestations de services pour la collecte des OM, collecte des recyclables, le traitement des déchets et l'évacuation des bennes de la déchèterie.
- Contributions et participations au SEEDR
- Intérêts des emprunts déchèterie
- Non-valeurs et titres annulés
- Amortissements
- Virement à la section d'investissement nécessaire à l'équilibre.

Principales évolutions 2021 :

- Ajustement du coût des prestations ;
- Prise en considération de l'augmentation de la TGAP
- Ajustement du montant relatif au personnel affecté

**Recettes**

- Participations des éco-organismes
- Vente de produits résiduels
- Redevance
- Vente de conteneurs et composteurs
- Excédent reporté
- Amortissements

Principales évolutions 2021 :

- augmentation de 2.5% du coût de la part OM
- baisse des recettes liées à la reprise des matériaux

**Investissement**

**Dépenses**

- Amortissement de subventions
- Capital des emprunts déchèterie

-Programmes d'investissement en lien avec la gestion des déchets

Principales évolutions 2021 :

-Inscription du programme pour le renouvellement des PAV  
-inscription de travaux sur le programme déchèterie pour lancement d'une étude pour l'extension et pour équilibre

**Recettes**

-FCTVA  
-Amortissements  
-Virement de la section de fonctionnement nécessaire à l'équilibre.

**Budget Site de Proximité**

**Fonctionnement**

**Dépenses**

-Frais liés au fonctionnement du service Site de Proximité (personnel, charges diverses...)  
-Etudes et honoraires divers

Principales évolutions 2021 :

-Inscription de dépenses imprévues pour équilibre  
-Majoration volontaire des frais d'honoraires pour équilibre.

**Recettes**

-Participations des EPCI  
-Subventions FEDER  
-Excédent reporté

Principales évolutions 2021 :

- Participation stable des collectivités ;  
- Solde FEDER à percevoir.

**Investissement**

**Dépenses**

-Déficit reporté  
-Achat matériel informatique  
-Amortissements

Principales évolutions 2021 :

-Renouvellement matériel informatique

**Recettes**

-Amortissements  
-Virement de la section de fonctionnement pour équilibre

**Budget SPANC**

**Fonctionnement**

**Dépenses**

-Prestations de la SAUR (contrôle et montage de dossiers)  
-Frais liés au fonctionnement du service (personnel, charges diverses...)  
-Maintenance logiciel POSEIS  
-Amortissement logiciel et voiture de service

**Recettes**

-Redevances facturées aux usagers  
-subventions AELB aide à l'animation

Principales évolutions 2021 :

- Inscription des subventions AELB pour animation sur la base de 30 dossiers.

**Investissement**

**Dépenses**

-Ecritures au 2051 pour équilibre  
-Reversements des aides de l'AE aux particuliers pour les ANC.

**Recettes**

-Amortissements  
-Aides aux particuliers pour travaux de l'AELB  
-Excédent de fonctionnement

**B/ Fiscalité : vote des taux d'imposition :**

Conformément à la projection inscrite dans l'étude financière, M. PEURIERE indique que le budget présenté ne prévoit aucune variation des taux d'imposition pour l'exercice 2021 :

Libellés	Taux 2020 en %	Taux 2021 en %
Taxe d'habitation*		
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6.49	6.49
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.80	17.80
Cotisation Foncière Entreprises	5.46	5.46
Fiscalité Professionnelle de Zone	23.03	23.03

\*pas de vote de taux sur la TH depuis 2020.

**C/ Vote du Budget primitif 2021 :**

Concernant le vote du budget, M. PEURIERE rappelle que les dépenses et recettes sont classées par nature.

Il propose de voter les crédits au niveau de l'opération étant rappelé que pour la section de fonctionnement le vote intervient au niveau du chapitre.

Le projet de Budget Primitif équilibré à 8 080 765.80€ se présente comme suit :

Intitulés	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget Général	1 951 920,94 €	2 138 164,52 €	<b>4 090 085,46 €</b>
Budget Opérations Immobilières	248 406,29 €	118 109,00 €	<b>366 515,29 €</b>
Budget ZA	886 284,21 €	860 229,54 €	<b>1 746 513,75 €</b>
Budget MSP	387 458,83 €	308 219,33 €	<b>695 678,16 €</b>
Budget Ordures Ménagères	697 975,03 €	222 699,33 €	<b>920 674,36 €</b>
Budget Site de proximité	158 534,46 €	5 369,32 €	<b>163 903,78 €</b>
Budget SPANC	17 135,00 €	80 260,00 €	<b>97 395,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>4 347 714,76 €</b>	<b>3 733 051,04 €</b>	<b>8 080 765,80 €</b>

Suite aux opérations de vote, le Conseil communautaire valide à l'unanimité :

- Les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 ;
- La proposition concernant la stabilité des taux d'imposition ;
- Le projet de budget primitif 2021.

### **3/ Signature de la CTG / Validation du programme d'actions :**

M. LABOURE invite Mme PRAS à présenter ce sujet.

Mme PRAS expose que jusqu'à fin 2020, la CAF soutenait financièrement la CCPU pour le financement des services Enfance et Jeunesse dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse.

La politique de la CAF évoluant, les CEJ ne sont plus renouvelés, et sont remplacés par des CTG (Convention Territoriale Globale), qui traitent de thématiques plus larges : enfance, jeunesse, mais aussi parentalité, aide sociale, logement, mobilité...

Afin de pouvoir signer cette CTG à partir de 2021, la CCPU a réalisé en 2020 un diagnostic social de territoire, en commun avec la CCVAI, et partagé avec les acteurs locaux (partenaires techniques, associations locales, élus...).

Ce travail a permis de donner de la visibilité et de la cohérence aux actions existantes dans les domaines concernés, et d'en imaginer de nouvelles.

Mme PRAS détaille les 11 fiches actions issues de ce travail :

AXE 1 : Penser l'action sociale et l'accès aux droits de façon concertée :

- 1.1 Favoriser la coopération entre acteurs associatifs et valoriser le bénévolat
- 1.2 Faciliter l'accès aux droits pour tous et sous toutes ses formes
- 1.3 Faciliter le retour à l'emploi en prenant en compte le profil et les difficultés spécifiques du public local

AXE 2 : Adapter et coordonner les services à la population :

- 2.1 Développer une offre de soutien à la parentalité
- 2.2 Observer, développer et adapter les modes de garde
- 2.3 Encourager l'épanouissement de chaque enfant par la complémentarité entre les acteurs (accueil, loisirs, scolarité)
- 2.4 Offrir aux jeunes la possibilité de s'engager et de s'impliquer localement
- 2.5 Conforter, valoriser et compléter les services à domicile existants

AXE 3 : Vivre la ruralité à travers l'habitat et la mobilité :

- 3.1 Mettre à disposition des solutions de mobilité ou de proximité
- 3.2 Diversifier l'offre de logements et requalifier le parc de logements anciens
- 3.3 Favoriser le maintien au domicile en autonomie par l'adaptation des logements

Mme PRAS explique que pour chaque fiche action, il est nécessaire de désigner des référents dans chacune des collectivités pour superviser les actions mises en œuvre.

Les référents suivants sont désignés par la CCPU :

- AXE 1 : Penser l'action sociale et l'accès aux droits de façon concertée :

- 1.1 M. LABOURE ;
- 1.2 M. SIETTEL ;
- 1.3 Mme BATTANDIER.

AXE 2 : Adapter et coordonner les services à la population :



- 2.1 Mme PRAS
- 2.2 Mme PRAS
- 2.3 Mme PRAS
- 2.4 M. LABOURE et M. CAZORLA
- 2.5 Mme BARLERIN

AXE 3 : Vivre la ruralité à travers l'habitat et la mobilité :

- 3.1 M. CAZORLA et M. CHAUX
- 3.2 Mme PRAS et M. CROZET
- 3.3 Mme PRAS, Mme MONAT, et Mme MEUNIER

Suite au débat, le programme d'actions est validé à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Mme PRAS précise que la signature officielle de la CTG est programmée le 7 avril prochain.

#### **4/ Extension de la maison de santé de Crémeaux / Choix des prestataires :**

M. LABOURE rappelle que pour la dévolution des travaux projetés, la Communauté de Communes a décidé de recourir à la procédure dite adaptée en application des articles L 2123-1 et R2123-1 et 4 du Code de la commande publique.

Dans la consultation lancée le 25 janvier dernier, les travaux définis étaient divisés en 9 lots distincts :

- LOT 1 : Terrassements - gros œuvre
- LOT 2 : Charpente bois – Mur ossature Bois -Couverture zinguerie
- LOT 3 : Enduits de façades
- LOT 4 : Menuiseries extérieures aluminium
- LOT 5 : Menuiseries intérieures bois
- LOT 6 : Plâtrerie peinture
- LOT 7 : Carrelage
- LOT 8 : Electricité -courants faibles
- LOT 9 : Plomberie Sanitaires Chauffage ventilation

#### LOT 1 : Terrassements - gros œuvre :

4 offres sont parvenues dans les délais, toutes au-dessus de l'estimation.

Au vu des renseignements relatifs à chaque candidature et après leur examen par le Maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise DELAIRE qui a formulé la meilleure offre pour un montant de 40167.52€ HT pour l'offre de base.

#### LOT 2 : Charpente bois – Mur ossature Bois -Couverture zinguerie :

Deux offres sont parvenues dans les délais, toutes au-dessus de l'estimation.

Au vu des renseignements relatifs à chaque candidature et après leur examen par le Maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise EXTRAT qui a formulé la meilleure offre pour un montant de 16008.26€ HT pour l'offre de base.

#### LOT 3 : Enduits de façades :

Une seule offre pour ce lot au-dessus de l'estimation.

Au vu des renseignements relatifs à cette candidature et après son examen par le Maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise MOSNIER pour un montant de 2065.00€ HT pour l'offre de base.

#### LOT 4 : Menuiseries extérieures aluminium :

5 offres sont parvenues dans les délais, toutes au-dessus de l'estimation.

Au vu des renseignements relatifs à chaque candidature et après leur examen par le

Maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise PAD INDUSTRIE qui a formulé la meilleure offre pour un montant de 9 630.00€ HT pour l'offre de base.

LOT 5 : Menuiseries intérieures bois :

Deux offres sont parvenues dans les délais, dont une en-dessous de l'estimation.

Au vu des renseignements relatifs à chaque candidature et après leur examen par le Maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise OMABOIS qui a formulé la meilleure offre pour un montant de 3882.00€ HT pour l'offre de base.

LOT 6 : Plâtrerie peinture :

3 offres sont parvenues dans les délais, toutes au-dessus de l'estimation.

Au vu des renseignements relatifs à chaque candidature et après leur examen par le Maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise BONNET MARCONET qui a formulé la meilleure offre pour un montant de 23 634.39€ HT pour l'offre de base.

LOT 7 : Carrelage :

3 offres sont parvenues dans les délais, dont une en-dessous de l'estimation.

Au vu des renseignements relatifs à chaque candidature et après leur examen par le Maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ARCHIMBAUD qui a formulé la meilleure offre pour un montant de 7798.91€ HT pour l'offre de base.

LOT 8 : Electricité -courants faibles :

4 offres sont parvenues dans les délais, dont 4 en-dessous de l'estimation.

Au vu des renseignements relatifs à chaque candidature et après leur examen par le Maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise THEVELEC qui a formulé la meilleure offre pour un montant de 8856.52€ HT pour l'offre de base.

LOT 9 : Plomberie Sanitaires Chauffage ventilation :

Appel d'offre infructueux. Consultation relancée en vue de pouvoir formuler une proposition au Conseil Communautaire. 5 entreprises ont été consultées. 3 offres sont parvenues à la CCPU.

Au vu des renseignements relatifs à chaque candidature et après leur examen par le Maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise Hervé FOUILLAT qui a formulé la meilleure offre pour un montant de 13 984€ HT pour l'offre de base.

Récapitulatif :

N° lot	Intitulé	Candidat retenu	moins disants 1eres offres	estimation DCE
lot 1	GROS ŒUVRE	DELAIRE	40 167,52 €	34 937,72 €
lot 2	CHARPENTE BOIS COUVERTURE	EXTRAT	16 008,26 €	14 531,65 €
lot 3	ENDUITS DE FACADES	MOSNIER	2 065,00 €	591,90 €
lot 4	MENUISERIES ALU	PAD INDUSTRIE	9 630,00 €	8 650,00 €
lot 5	MENUISERIES BOIS	OMABOIS	3 882,00 €	3 930,00 €
lot 6	PLATRIERIE PEINTURE	BONNET MARCONNET	23 634,39 €	15 193,41 €
lot 7	CARRELAGES	ARCHIMBAUD	7 798,91 €	6 612,25 €
lot 8	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	FOUILLAT HERVE	13 984,00 €	21 200,00 €
lot 9	ELECTRICITE	THEVELEC	8 856,77 €	12 912,00 €
	sous total HT		126 026,85 €	118 558,93 €
option 1	BARDAGE BOIS EN FACADE		1 441,92 €	3 806,00 €
option 2	AMENAGEMENT MG2		8 519,43 €	8 690,12 €
option 3	VENTILATION		7 094,91 €	7 000,00 €
	sous total HT		143 083,11 €	138 055,05 €

Concernant les options il est proposé de retenir l'option 1 et 3. (coût total du marché à hauteur de 134 563.68€ HT)

En outre, il est demandé au Président de bien vouloir travailler sur des pistes d'économies potentielles avec l'architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

1/ de valider les propositions détaillées ci-dessus.

2/ de retenir les options suivantes :

-option n°1 : Bardage bois en façade pour un montant global de 1441.92€,

-option n°3 : Ventilation pour un montant global de 7094.91€.

Par suite de cette décision, le montant des lots suivants est majoré comme suit :

-Lot N°2 : le marché de l'entreprise EXTRAT est majoré d'un montant de 1441.92€ soit un montant global de 17450.18€.

-Lot N°8 : le marché de l'entreprise THEVELEC est majoré d'un montant de 392.91€ soit un montant global de 9 249.68€.

-Lot N°9 : le marché de l'entreprise FOUILLAT Hervé est majoré d'un montant de 6 702.00€ soit un montant global de 20 686.00€.

3/ d'autoriser le Président à notifier les marchés et à signer toutes les pièces en lien avec cette opération.

En marge de ce dossier, M. LABOURE indique que la réunion de démarrage du chantier est d'ores et déjà programmée au 20 avril prochain à 9h à Crémeaux.

## 5/ Modification du tableau des effectifs :

M. LABOURE invite Mme ROUX à présenter ce dossier.

Elle expose que suite à l'annonce de la mutation de M. PRAS à la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagnes au 1er avril prochain, une réflexion a été engagée pour pourvoir à son remplacement.

Compte tenu des évolutions à venir pour la gestion des déchets, il est envisagé de conserver le poste d'agent technique (catégorie C) au tableau des effectifs pour assurer le gardiennage de la déchèterie et de créer un poste de technicien territorial ou de rédacteur territorial (Catégorie B) afin de s'occuper du volet administratif et développer des actions de sensibilisation et de communication.

L'agent ainsi recruté pourrait se voir aussi confier d'autres missions administratives à définir afin de faire face à la surcharge de travail des services pour la gestion de certains dossiers.

Compte tenu de la procédure à mettre en œuvre, l'objectif est de finaliser cette opération pour une prise de poste à l'horizon du 1er juin 2021.

Suite au débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider cette opération selon les modalités évoquées ci-dessus en créant un nouveau poste en catégorie B au tableau des effectifs.

## **6/ Animation du Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) :**

M. LABOURE rappelle que pour accompagner la relance économique sur les territoires, l'Etat propose aux intercommunalités d'élaborer un nouveau type de contrat : les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE).

Conclus pour la durée du mandat municipal de 2020-2026, ils ont vocation à regrouper les dispositifs existants au sein d'un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat et ses opérateurs.

Ces contrats pourront être amendés en continu pour intégrer de nouveaux projets et tenir compte d'évènements survenant sur le territoire.

Dans ce cadre, Roannais Agglomération, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER) se sont associées, en accord avec la Préfecture du Département de la Loire, pour élaborer un contrat commun.

L'Etat souhaite avoir contractualisé le CRTE avant le 30 juin 2021. Le contrat devra comporter un diagnostic de territoire regroupant des indicateurs qui identifient les forces et les faiblesses du territoire et qui présente les principaux enjeux.

Afin de permettre l'élaboration de ce contrat, il est envisagé de confier aux services de l'agglomération la coordination du travail de préparation entre les 3 EPCI.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention de mise à disposition dans laquelle la CCPU s'engage à rembourser les frais engagés par l'Agglomération Roannaise sur la base de 218€/jour d'intervention. (Prévision d'utilisation évaluée entre 10 et 15 jours soit entre 2180€ et 3270€).

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil communautaire.

## **7/ Cadastre solaire / Signature d'un avenant :**

M. LABOURE explique qu'ALEC 42 a développé un partenariat avec ISWT pour la mise en place d'un cadastre solaire qui permet d'évaluer objectivement le potentiel des constructions pour l'installation de panneaux solaires.

Cet outil permet également aux personnes d'évaluer la rentabilité potentielle d'une installation et d'être mis en relation avec des entreprises certifiées du secteur.

L'objectif est de permettre aux usagers de disposer d'informations objectives pour éviter d'être victime de démarches commerciales abusives.

La CCPU a participé avec ALEC et les autres EPCI à la mise en place de ce dispositif.

Le cadastre solaire développé par ISWT va évoluer à compter du 1er mars 2021.

ISWT a été racheté et envisage de développer des prestations commerciales auprès des usagers.

Pour éviter cette évolution, ALEC 42 propose de reprendre la main sur cet outil et de prendre en charge pour l'ensemble du Département la gestion de ce service en réorientant les particuliers vers Rénov'actions42.

Afin de formaliser tout cela, il sera nécessaire que chaque EPCI passe un avenant à la convention initialement établie avec ISWT.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil communautaire.

#### **8/ Effacement de dette :**

Les services du Trésor Public demandent à la CCPU de procéder à un effacement de dette.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

\*\*\*